... qu'il en avait l'air!....
[illegible] alors!.... malheureuse qu'elle était ....
Qui pouvait l'approcher?
Lui vous sûrement, aisément, la mort à toute heure du jour et de la nuit, ainsi que le prétendait Raymond?....
Un spectre, un spectre seul et unique, toujours le même, se dressait, en dépit de sa volonté pour l'éloigner, devant ses yeux épouvantés!....
Non, non, ce n'était pas possible!....
Ce serait trop cruel en vérité!....
Quelque coupable qu'elle eût été, Dieu ne pouvait pas lui envoyer un tel châtiment!....
Philippe!.... Son Philippe qu'elle avait comblé d'amour, de luxes, de richesses!....
Et pour quel, grand Dieu?....
Quel intérêt avait-il à sa mort?....
La fortune ne partirait-elle pas avec Claire?
Car un mari, dans l'ordre naturel des choses, n'hérite jamais de sa femme à moins qu'elle n'ait fait un testament en sa faveur.
Tout à coup, les yeux de la duchesse s'arrondirent.
—Elle l'avait fait, elle, ce testament; le lendemain même de son mariage, alors que grisée par le semblant de passion qu'il lui témoignait, elle eût mis le feu au monde pour lui.
Elle l'avait oublié, ce détail.
Maintenant, elle se souvenait....
Elle l'avait montré à Philippe, et le lui avait lu, voulant lui donner une preuve de son extraordinaire amour pour lui, puis l'avait sous ses yeux cacheté.
Il l'avait à peine écoutée, lui, et n'avait point voulu prendre l'enveloppe, affectant pour ces choses d'intérêt une hautaine indifférence.
Claire l'avait alors serrée dans le chiffonnier de sa chambre à coucher.
De là, l'oubli qui pour elle s'était étendu sur cet acte déjà lointain de sa vie.
—Ah! je vais bien savoir si les soupçons de Raymond Sintély ont un semblant de vérité, se dit-elle.
Lentement, péniblement, car ses forces étaient épuisées, elle se leva et alla ouvrir le petit meuble.
Dans un des tiroirs du milieu, à l'intérieur, l'enveloppe blanche, grande et carrée, se voyait et paraissait intacte.
Sur le côté du dessus, on pouvait lire: "Ceci est mon testament."
Et plus bas la signature:
"C. de Cypières.
"*Duchesse de Roquebrune.*"
Claire n'eût pas l'idée de l'examiner de plus près.
Il y était!....
Elle le voyait!
Dans quel but alors Philippe l'eût-il empoisonnée?
Et s'il eût été capable d'une chose si infâme, ne se fût-il pas d'abord assuré de l'acte qui, son but atteint et sa femme morte, lui eût donné la fortune de celle-ci?....
Ah! elle le connaissait bien!
La première de toutes ses passions c'était toujours l'argent!....
Claire, dans un élan de reconnaissance infinie, faillit tomber à genoux pour remercier Dieu....
Quelle peur elle avait eue!....
Quelle souffrance, en quelques minutes, lui avait fait éprouver ce Raymond Sintély!
Elle venait à peine de refermer son secrétaire, lorsqu'une femme de chambre, celle-là même qui avait introduit le docteur, entra et lui remit une carte.
—M. Mabille, le banquier, dit en même temps cette fille, demande à parler à Mme la duchesse.
Celle-ci avança les lèvres.
—Je suis fatiguée, Suzanne, répondit-elle; dites à ce monsieur, que je ne connais du reste pas, qu'il m'est absolument impossible de le recevoir.
La soubrette, en personne bien stylée, disparut comme une ombre.
Quelques minutes après, elle revenait, tenant une enveloppe fermée.
D'un air de suprême ennui, Claire mollement déchira le frêle papier.
Mais elle n'eut pas plus tôt jeté ses regards sur les lignes tracées au crayon que ses yeux lancèrent des éclairs; elle devint livide.
Il y avait, en effet, sur une nouvelle carte, au-dessous du nom du banquier, ceci:
"J'ai à vous parler d'une affaire extrêmement grave vous concernant, vous et M. de Roquebrune. Malgré la procuration que vous avez donnée à celui-ci, je n'ose ni ne peux plus aller de l'avant sans vous avoir vue."
La duchesse ne s'arrêta ni à la sécheresse presque impertinente de ces mots, s'adressant à une femme de son rang, ni au mystère qu'ils renfermaient, rien: une chose unique la frappait: *sa procuration!....*
Philippe prétendait avoir sa procuration lorsqu'elle la lui avait au contraire si catégoriquement refusée!....
Qu'est-ce que cela voulait dire?......
Elle voulut en avoir sur l'heure même l'explication.
—Faites entrer ce monsieur ici, Suzanne, dit-elle à la femme de chambre.
Mabille au bout de quelques secondes apparut au seuil de la porte.
Quoique sa réputation d'homme scrupuleusement honnête et du meilleur monde fût dès longtemps établie, Claire s'attendait à voir en lui un de ces chicanous mal vêtus, à la figure de fouine et aux yeux louches, dont parlait si dédaigneusement Philippe.
Ses prévisions furent déçues.
Pierre Mabille offrait, au contraire, toutes les apparences d'un homme des plus corrects, des plus élégants même, tandis que sa physionomie ouverte et sympathique rayonnait de loyauté et d'intelligence.
Il s'assit sur une chaise que Claire lui désigna, et, tout aussitôt, commença:
—Depuis quelque temps déjà, madame, M. de Roquebrune, votre mari, m'a fait l'honneur de me prendre comme banquier. Je lui ai d'abord avancé une somme relativement importante sur ses propres de Roquebrune.
Claire, subitement l'interrompit.
—Combien? dit-elle.
—Cinq cent mille francs.
La duchesse resta impassible.
Son sang tout entier n'avait fait qu'un tour; mais par dignité elle sut se contenir.
Cinq cents mille francs!.....
Et à quoi, grand Dieu, Philippe avait-il bien pu les employer?
Néanmoins, ce fut d'une voix tranquille qu'elle continua:
—Je ne vois pas, mon cher monsieur, en quoi cette affaire là peut me regarder. Le duc vous a emprunté cinq cent mille francs sur Roquebrune. Vous voulez probablement rentrer dans votre créance, ce qui est naturel.
Adressez vous à lui. Par contrat de mariage, nous avons chacun l'administration de nos biens réciproques.
—Oh! s'il n'y avait que ces cinq cents mille francs-là!
—Il y a donc autre chose?
—Oui, énormément autre chose.
—Ah!.... je vous le répète, les affaires du duc ne me regardent pas, il m'en voudrait même de m'en occuper.
—Pardon, madame, nous ne nous en doutons plus.
J'ai avancé des *sommes considérables* au duc de Roquebrune en dehors de Roquebrune, parce qu'il m'a remis une procuration de vous l'autorisant à emprunter sans limites.
Toute maîtresse d'elle-même qu'elle fût, Claire ne pût surmonter son premier mouvement, car c'était à cette déclaration seule qu'elle avait voulu en venir.
—Vous l'avez cette procuration? dit-elle.
Mabille, de sa poche, tira un portefeuille en chagrin noir aux fins coins d'or.
—La voici, dit-il, en surveillant attentivement son papier, qui de ses mains était passé dans celles de la duchesse.
Mme de Roquebrune l'examina longuement, attentivement.
—Vous me donnez votre parole d'honneur que cet acte vous a été remis par le duc de Roquebrune, n'est-ce pas, monsieur? dit-elle.
—Ma parole d'honneur, oui, madame.
—Voulez vous me le laisser?
—Vous comprenez vous-même que je ne le puis pas.
Elle le lui rendit avec un geste de lassitude suprême.
—Combien M. de Roquebrune vous doit-il? demanda-t-elle.
—Avec les premiers cinq cent mille francs, trois millions et demi.
Elle sursauta de nouveau.
—Une si grosse somme!....que vous avez donnée ainsi!....
—Avec votre procuration, madame, j'en aurais avancé bien d'autres, s'....
—Si?....Je vois que vous hésitez. Il y a donc encore autre chose en dehors de ce que vous venez de me révéler?....
—Oui, en vertu d'un jugement qui vient d'être rendu en sa faveur, Mme la comtesse de Clavières, désormais votre [illegible] pour la part qui lui revient dans la succession de sa fille, Léone de Cypières, a fait opposition entre mes mains à toute somme pouvant vous appartenir, à M. de Roquebrune ou à vous....
—Quel jugement?... demanda Claire [illegible]
—Elle a donc été appelée cette affaire?
—Oui, il y a bientôt un mois.
—Et perdue?
—Absolument. Mais comment ne le saviez-vous pas?.......
—J'ai été si malade!...... Je le suis [illegible]
—M. de Roquebrune a voulu me ménager [illegible]
—[illegible] le but final de votre visite?....
[illegible] Claire, dont le malaise et la [illegible] croissait visiblement.
—[illegible] vous prévenir que, malgré [illegible], madame, je suis obligé de vous refuser une nouvelle somme de deux cent mille francs, dont M. de Roquebrune m'a fait hier la demande en votre nom. Et cela, simplement jusqu'à ce que vous puissiez produire une quittance de Mme la comtesse de Clavières. Alors,—ce qui ne tardera pas, j'en suis convaincu,—je serai très honoré de me mettre de nouveau à votre entière disposition.....
—Merci, monsieur, répondit Claire d'une voix à peine distincte.
Il partit.
Elle sonna.
Suzanne se montra presque instantanément.
—Habillez-moi, dit-elle.
Sans objection, elle fut vite obéie.
Elle se contenait à peine. Sa pâleur était celle d'une morte.
N'importe, sa puissante volonté la galvanisait. Elle parvenait à se tenir debout.
—Bien, dit-elle, quand ce fut fini. Quels sont les cochers qui sont en bas?
—Grégoire, le second de monsieur le duc, et les deux de madame la duchesse.
—Dites à Edouard de faire atteler mon coupé, et envoyez-moi Grégoire.
Aussi silencieusement qu'elle était entrée Suzanne disparut.
Alors Claire se dirigea vers son secrétaire et y prit une liasse de billets de banque.
Le cocher qu'elle avait demandé arriva vite.
—Que gagnez-vous ici? interrogea-t-elle.
—Deux mille francs par an.
—En voici dix mille, à condition que vous me disiez le nom de la femme chez laquelle va M. le duc chaque jour, et son adresse.
La décision de Grégoire fut vite prise.
Pour la même somme, il eût donné dix adresses s'il les eût connues.
—Nhiska, la charmeuse indienne, place Malesherbes, 41.
Claire tendit le paquet de billets.
—Merci, dit-elle. Allez.
Quelques minutes après, elle descendit elle-même.
Les personnes qui la rencontrèrent dans les corridors, ou le long du splendide escalier, crurent voir marcher un spectre.
—Place Malesherbes, 41, dit-elle à Edouard, qui attendait sur le siège, le fouet à la cuisse. Vite, n'est-ce pas?
Ce jour-là, Nhiska avait refusé de recevoir son adorateur.
Ramsès vint lui annoncer qu'une personne étrangère, très luxueusement habillée, mais l'air malade, insistait vivement pour la voir.
Les yeux de la charmeuse brillèrent.
Elle devinait quelle devait être cette étrange visite.
Enfin!....
—J'ai idée, mon bon Ramsès, dit-elle, que notre exil touche à sa fin, et que nous allons enfin pouvoir être heureux dans notre île natale.
—Et tu ne regretteras pas ta vie actuelle, Nhiska?
Les yeux de l'Indienne devinrent d'une douceur sans pareille.
—Avec toi, sous le soleil du pays, dit-elle vivement, oh! non, jamais!....
Puis se redressant légèrement:
—Fais entrer cette dame dans le grand salon, Ramsès.
Claire, en attendant l'Indienne, ce qui fut assez long, eut tout le loisir d'inventorier ce qui l'entourait.
Mais ce qui frappa ses regards, ce ne fut ni les meubles luxueux, ni les tentures magnifiques, ni les choses merveilleuses qui l'entouraient, ce fut, dans une vitrine d'écaille blonde, l'admirable collection d'ivoires sculptés que jadis M. de Bram avait rapportée de l'Inde, et qui depuis lors était restée à la Roche-Morte, au moins Claire, un instant avant, le croyait encore....
Ainsi Philippe l'avait dépouillée de ces choses, elle, pour les porter ici, chez sa maîtresse!....
Claire ne se disait pas, la malheureuse qu'elle-même les avait volées à Madeleine; son elle oubliait son crime pour ne penser qu'à celui de son mari.
Et devant ce fait probant, à coup sûr irrécusable, son désespoir s'augmentait des derniers doutes qui s'envolaient.
Elle était venue pour voir de ses yeux.
C'était fait.... Grégoire n'avait pas menti!
Mabille non plus!
Pas davantage, probablement Raymond Sintély.
Maudite, elle était maudite!....
Elle eut envie de s'enfuir.
Elle allait le faire, lorsque doucement s'ouvrit une porte incrustée d'or, comme dans les palais indiens.
Nhiska, vêtue d'une de ses tuniques cynghalaises en soie blanche, couverte de pierreries, les cheveux cerclés de diamants, les pieds nus dans des sandales d'or, apparut éblouissante de luxe, de beauté, de jeunesse.
Pendant que la duchesse ne pouvait en croire ses yeux eux-mêmes, frappés de tant de charmes et de fraîcheur, une glace placée à côté d'elle, lui montrait sa propre image, flétrie, vieillie, épouvantable.
Une nouvelle flèche, aiguë comme la plus affilée des poignards, lui laboura le cœur.
Encore plus exquise en baissant ses grands yeux, avec son léger accent étranger, Nhiska lui dit:
—Vous avez demandé à me voir, madame?.....
Qu'est-ce qui me vaut cet honneur?....
Claire à bout de forces, éclata soudain.
—Une autre biaiserait, mentirait, chercherait des faux-fuyants, s'écria t-elle. Moi, pas.
Pourquoi détournez-vous le duc de Roquebrune des devoirs?.....
—Je veux bien vous répondre, madame; mais d'abord qui êtes vous pour me parler ainsi?
La duchesse hésita.
Si elle se nommait, par un reste de pudeur, certainement cette fille se tairait. Et Claire voulait savoir.
—Une de ses parentes, dit-elle.
—Ah! une tante, sans doute?
Une tante!....
Et Nhiska semblait très naturelle en disant cela.
Quelle humiliation!....
La duchesse néanmoins inclina la tête.
—Bien, dit la jeune fille, de son air le plus mutin. Une tante, c'est fort indulgent, en général, alors je peux parler.
D'ailleurs, je suis très honnête et je puis lever la tête devant tous.
Je n'ai point détourné ce cher Philippe de ses devoirs, au contraire.
—Comment, au contraire?......
—Oui, c'est lui qui a voulu me détourner des miens.
—Et il a dû y réussir si j'en juge par ce luxe qui vous entoure?
—Oh! ces babiolets-là?.... Ils me sont joliment indifférents.... Il fait des folies pour moi, c'est sûr. Mais comment l'en empêcher, il en mourrait.
Quant à lui avoir accordé ça!......
Et le joli petit pouce de Nhiska, couvert de bagues, ainsi que les idoles de son pays les portent, claqua contre ses quenottes de perles.—Non, jamais, avant d'être sa femme.
Sa femme!....Il s'est moqué de vous.
—Oh que non pas!
—Mais il est marié.
—Avec la femme la plus vieille, la plus méchante, la plus laide de France et de Navarre, je sais cela, oui.
Mais Philippe qui n'a jamais pu la sentir m'a affirmé qu'avant un mois il en serait débarrassé.
—Débarrassé!....Le malheureux!....
Savez-vous comment il veut s'en débarrasser?
Malgré son cœur qui devant cet incommensurable désespoir, battait un peu vite et un peu fort, Nhiska voulut être fidèle au programme que lui avait tracé son bienfaiteur, Richard de Clavières.
Aussi éclata-t-elle de rire. Et avec des réflexions que lui eût enviées un gamin de Paris:
—Oh! là là!.... ma tante, dit-elle gaiement, quelle mine funèbre!.... Une tante cependant ne doit point s'effaroucher à ce point.
Ce n'est pas dans le programme!....
Rien, où vous ne saurez plus rien.
Claire ne put s'exécuter, on le comprend.
Nhiska se contenta du calme relatif où elle voyait la duchesse, et elle continua:
—Il va divorcer avec sa vieille, paraît-il. Dans un mois, ce sera fait!.... Alors, ma tante, si vous aimez votre neveu, vous viendrez rigoler avec nous!...
Ce sera permis, je serai sa légitime!
Pauvre Philippe, une semblable mégère.... il faut l'entendre en parler.... Il apitoierait des tigres.... Il a bien droit à un peu de bonheur, lui aussi.
Claire se leva.
Nhiska se montrait à elle comme une de ces éblouissantes perruches de son pays, sans cervelle, sans idées.
C'est ainsi qu'elle la jugeait.
Alors à quoi bon chercher à la toucher?....
La duchesse se dirigea vers la porte.
—C'est tout ce que vous vouliez savoir, madame? demanda la charmeuse toujours très gaie, très leste.
—Oui, tout.
—Pas autre chose à me dire?
—Vous ne me comprendriez pas.
—Essayez toujours.
—Voulez-vous renoncer au duc de Roquebrune?
—Jamais de la vie.
—Même si on vous affirmait qu'à l'heure actuelle il ne possède plus un centime?....
—Bah! Je ne vous croirais pas d'abord. Ensuite, qu'est-ce que ça me fait l'argent?.... C'est pour le coup que j'en gagnerais si l'on pouvait mettre sur une affiche: Duchesse de Roquebrune!....
Et Philippe, à la place de Ramsès chaque soir, habillé en Indien lui aussi, me faisant passer ma bête dans sa cage... C'est [illegible] faire courir le monde entier!....
Décidément Claire s'en alla.
Elle tomba comme morte sur les coussins de la voiture.
Elle n'avait plus un doute!....
Malgré les affirmations de la charmeuse, elle la croyait absolument, nullement la maîtresse de son mari.
C'était chez Nhiska que ses trois millions étaient passés.
A Nhiska que Philippe avait donné son cœur.
Pour Nhiska, qu'il la tuait, elle, lentement, sûrement, comme Raymond venait de le lui dire....
Et tout d'un coup elle le vit tel qu'il était....
Tel qu'elle eût dû le voir depuis le premier jour où elle l'avait connu: faux, traître, lâche, sans conscience ni honneur, ne l'aimant, elle, que pour son argent.... souple tant qu'il avait eu besoin d'elle; arrogant, hautain, dur et impitoyable dès qu'il croyait pouvoir s'en passer.
En lui, pour elle, pas une ombre d'affection....
Pas même la plus vulgaire reconnaissance.
Au contraire.
Et ces actes de sa vie, les derniers:
Sa trahison avec Nhiska....
Le faux pour la procuration.
Enfin son crime sur elle qu'il empoisonnait!....
Un grand vide se faisait peu à peu dans le cœur et le cerveau de la malheureuse femme....
Rien, elle n'avait plus rien au monde!
En même temps, des replis les plus profonds de sa conscience un sentiment inconnu jusque là montait, montait... grandissait, se faisait jour...
Elle se repentait....
Eh oui! pour la première fois, sous l'âpre désespoir qui l'envahissait, elle se rendait compte de ce qu'elle avait fait.
Horace, son bienfaiteur... son frère, qui tant l'avait aimée, elle l'avait tué.
Oui *tué*!....
Et ces trois lettres flamboyaient devant ses yeux prenant des proportions inconnues.
Etait ce possible qu'elle eût fait cela?
Ah!.... comme Dieu la punissait, par Philippe, la seule affection de sa vie....
Quand elle arriva à l'hôtel, elle n'était plus la même, une irrévocable résolution était entrée en elle.
—M. le duc est-il chez lui? demanda la malheureuse femme.
Il lui fut répondu que non.
Il ne devait pas revenir dîner.
Elle aimait mieux cela.
Elle s'assit à un secrétaire et disposa tout ce qu'il lui fallait pour écrire.
Mais comme elle allait prendre sa plume, une idée lui vint.
Elle ouvrit le tiroir où, la veille, elle avait vu l'enveloppe carrée contenant son testament, et la prit pour en détruire le contenu.
Mais avant de la jeter au feu, Claire examina attentivement la suscription.
Elle paraissait bien être celle que la duchesse elle-même avait jadis tracée de sa main.
Avec un couteau d'ivoire, Claire, obéissant à un instinct secret, fendit l'enveloppe au dos en travers; mais aussitôt ses yeux s'obscurcirent: il n'y avait rien dedans, pas le moindre papier....
Le but de Philippe, décidément, était de plus en plus visible.
Il avait volé la véritable enveloppe de Claire, celle qui contenait son testament, et il avait substitué, dans le secrétaire, cette enveloppe vide, avec une suscription si habilement tracée par lui qu'elle s'y était laissé prendre, même après avoir vu la fausse signature que M. de Roquebrune avait fabriquée sur la procuration que Mabille venait de lui montrer.
Faussaire et empoisonneur!.... c'était complet.
Ah! comme Horace, jadis, avait eu raison de s'opposer de toutes ses forces à ce mariage maudit!....
Mais à quoi bon se dépenser en regrets inutiles, en récriminations impuissantes?
Ce qui était fait était irréparable.
A Claire, il ne restait plus qu'à mourir, ou plutôt à finir de mourir.
Mais pas en laissant Philippe jouir en paix de son crime, avec cette fille légère et inconsciente, qui avait tant horripilé la duchesse.
Oh! cela, jamais.
Décidément, cette fois-ci, elle prit sa plume et écrivit:
"Ceci est mon testament.
"Avant de déclarer à qui je laisse ma fortune, je dois la confession de ma vie et l'aveu de mon crime.
"Oui, mon crime.
"Moi, Claire de Cypières, duchesse de Roquebrune, j'ai empoisonné mon frère, le marquis de Cypières.
"Et comme lui, mort, je ne pouvais hériter de sa fortune, laquelle revenait de droit à sa fille Léone de Cypières, je me suis emparée de cet enfant; je l'ai fait disparaître; et à sa place, j'ai pris avec moi au château de Magalas, que j'habitais alors, une petite fille agonisante, qui est morte en effet quelques temps après. Cette enfant, étrangère, a été enterrée dans le caveau de notre famille, en Gascogne, sous le nom de Léone de Cypières.
"Cette dernière, en même temps, a été remise par mes ordres à une mendiante qui n'a jamais connu son origine, qui s'appelle H. Dalloze, et qui a élevé cette enfant sous le nom de Loulou.
"C'est à cette Loulou, qui est la véritable Léone Cypières, que je laisse tout ce qu'on trouvera chez moi de biens, valeurs, meubles et immeubles au moment de mon décès.
"Par ce testament je révoque tout écrit antérieur, procuration acte, ou semblable testament que j'aurais pu faire.
"Je déclare que dans tout ce que j'ai pu entreprendre ou accomplir, je n'ai jamais eu de complices.
"Je demande pardon à la comtesse de Clavières de ce que je lui ai fait souffrir, et au moment de disparaître de ce monde, je lui certifie que Dieu m'a renvoyé, au centuple, les douleurs que je lui ai fait endurer.
"Entièrement écrit de ma main à Paris, le .... septembre 1890.
"C. de Cypières, duchesse de
"Roquebrune."
Elle plia, cacheta cet écrit, posa l'enveloppe à côté d'elle, puis écrivit encore sur un carton satiné et carré, les lignes suivantes:
"Monsieur l'abbé,
"Je vous envoie une lettre des plus importantes.
"Veuillez en donner un reçu à la personne qui vous la remettra.
"Je vous demande de l'ouvrir devant témoins honorables et sûrs, dès que votre esprit de sagesse reconnaîtra que le moment est opportun.
"Je suis, avec un très profond respect, monsieur l'abbé, votre reconnaissante.
"Claire de Cypières, duchesse
"de Roquebrune."
Elle glissa le vélin à côté de l'autre enveloppe, celle qui contenait son testament, enferma le tout dans une deuxième enveloppe, très grande, et mit dessus l'adresse de Charles.
Puis elle sonna:
—Suzanne, dit-elle, vous m'êtes dévouée?
—Absolument, madame la duchesse le sait.
—Je le crois, du moins. Vous allez prendre mon coupé. Vous vous ferez conduire à l'archevêché. Vous ferez porter cette lettre à l'abbé Sintély. Il vous en remettra un reçu que vous me donnerez à moi-même, ici, dans ma chambre.
C'est pressé.
—Et si M. l'abbé Sintély est sorti?
—Vous attendrez son retour.
—Longtemps?
—Autant qu'il le faudra.
Suzanne disparut.
Les forces de la malheureuse femme étaient à bout.
Elle retomba dans un affaissement au milieu duquel le désespoir de l'heure présente se mêlait aux âpres regrets du passé, même aux remords les plus cuisants, pour lui faire endurer un supplice pire que la mort.
—Je n'ai pas besoin d'en finir moi-même se dit-elle avec une amertume et une douleur sans nom. Philippe ce soir, s'il a vu sa maîtresse, ou s'il a eu quelque difficulté à se procurer de l'argent, se chargera probablement de ce soin.
Elle s'était bien souvenue, en effet, depuis la déclaration du docteur Sintély, surtout depuis son entrevue avec la charmeuse, que presque tous les soirs, lorsque Philippe rentrait, il venait s'informer de sa santé avec une certaine sollicitude à laquelle, depuis longtemps, elle n'était plus habituée.
—Vous n'avez pas soif? lui demandait-il invariablement dans ces derniers jours.
Et comme au contraire, une soif ardente dévorait continuellement la duchesse, et répondait affirmativement.
Alors, lui, dans le cabinet de toilette, ou bien à l'ombre des immenses rideaux du lit, il préparait un verre d'eau sucrée qu'il lui présentait.
Elle buvait lentement, savourant la puissance de Philippe, debout à ses côtés, heureuse comme elle ne croyait plus pouvoir l'être de ces attentions du duc.
Ah! triple niaise!....
Des attentions pour elle, lui! .... quand il la tuait, constamment, lentement mais sûrement,—Raymond l'avait dit,—sans vergogne ni pitié, le misérable! le lâche!....
Vers huit heures seulement, Suzanne revint.
Elle portait une lettre à la main.
La duchesse renvoya sa femme de chambre et ouvrit l'enveloppe.
C'était Charles, qui non seulement accusait réception de l'envoi de Mme de [illegible]
"Je [illegible] nouveaux sentiments [illegible] dans votre cœur; je ne sais dans quel but vous me confiez cette enveloppe [illegible] madame la duchesse, [illegible] que la miséricorde et la bonté de Dieu sont infinies. Si ma présence, jamais, pouvait vous apporter une consolation, vous n'avez qu'à me faire prévenir."
Une plus grande tristesse se répandit sur les traits ravagés de Claire.
—Des cœurs de diamant ces Sintély, murmura-t-elle.
Vivre au milieu d'eux avec Madeleine pour sœur, le bonheur eût été là pour moi!.... Pourquoi, pourquoi ne l'ai-je pas compris?....
Philippe rentra plus tôt qu'à l'ordinaire.
Il était plus sombre, plus préoccupé que d'habitude.
Mabille, sans explication, lui avait en effet refusé de l'argent.
M. de Roquebrune n'avait pas pensé alors à l'opposition qu'avait pu former sur tous les biens de Claire, la comtesse de Clavières, il s'était dit simplement:
—La duchesse me ferme le robinet.... Cela ne peut venir que d'elle.... Cette chipie de malheur sera en vent de la procuration fabriquée.... peut-être de Nhiska!....
Oh! cela ne peut durer ainsi, il faut en finir!....
Et, résolument, il entra chez sa femme, lui répétant la phrase ordinaire:
—N'avez vous pas soif, duchesse?
—Très soif, au contraire, mon ami, répondit elle de sa voix la plus douce et la plus naturelle.
Il se retourna, et on l'entendit remuer sur le plateau d'argent, le fin verre de bohême, le sucre, la carafe, la cuillère.
Comme ces apprêts durèrent longtemps!....
Elle savait, la malheureuse, que c'était sa mort qu'il apprêtait là, impitoyablement, sans une hésitation!....
Ah! la mort!.... comme elle allait lui être douce!.... Mais par lui!....
Au dernier moment, toute sa rancune, sa colère, sa haine s'en allaient; Claire ne pensait plus qu'à l'immense amour qu'elle lui avait prodigué, à toute la tendresse dont elle l'avait enveloppé.
L'avait-elle aimé!....
Ardemment, follement, jusqu'au crime!
Et sa récompense, c'était cela!....
La voix du duc un peu impérieuse, l'arracha à ses réflexions.
—Buvez, disait il sèchement.
Elle prit le verre des mains de Philippe, et le regardait de ses prunelles devenues à leur tour, implacables, sèches et hautaines:
—La dose, cette fois-ci, au moins, est-elle assez forte pour en finir d'un coup, monsieur le duc?.... demanda-t-elle.
Philippe, comme frappé de la foudre, resta devant sa femme droit, paralysé, les yeux subitement enfoncés dans leurs orbites, avec des teintes verdâtres autour de ses lèvres qui tremblaient horriblement.
Avant que la conscience de soi-même lui soit revenue, Claire avait vidé le verre qu'il lui avait présenté.
Elle le jeta violemment sur le parquet.
Malgré le tapis épais qui recouvrait le sol, il était si fin qu'il se brisa en mille morceaux.
—Ainsi, dit-elle de sa voix la plus mordante, la plus incisive, vous ne vous êtes pas contenté d'être un misérable, un menteur, un faussaire, vous êtes aussi un empoisonneur, un assassin!....
Mes compliments, mon cher, il ne vous manque rien.
Sous le coup de fouet de cette mortelle injure, le duc secoua l'horrible terreur qui l'avait envahi en se voyant découvert.
—Vous êtes folle, ma chère, ou bien toutes ces horreurs sont les fruits de votre imagination, dit-il avec une impudence sans égale et un calme qui montait.
Il regarda la duchesse, elle ne paraissait pas en état de lui répondre.
Alors, avec plus de violence encore, il continua:
—Suivant un vieil adage de votre pays, ma chère, vous êtes "comme la Seine, on en fait, on imagine."
Les jolis actes de votre existence, vous me les prêtez.....
S'il vous plait, gardez-les pour vous, n'est ce pas?
Et ne me supposez pas pétri de la fange qui vous anime.
—Misérable, impudent, lâche, put enfin balbutier Claire, taisez-vous, je vous l'ordonne.
Oui, j'ai empoisonné moi aussi, mais parce que vous m'y avez poussé, tout en sauvegardant les apparences.
Avec un art infernal, vous avez joué de l'impérieuse passion que vous m'avez inspirée.
Mais si ce crime vous a rapporté gros, s'il vous a donné des millions, à vous le déclassé, cousu de dettes, aux appétits inassouvissables, réduit aux pires des expédients, il n'en sera pas de même de celui-ci, non sur mon âme!
Demain je serai morte, tuée par vous.
Je ne vous ai pas dénoncé....
Je n'ai pas accumulé contre vous des preuves faciles à trouver....
Non, ma vengeance est plus sûre, plus certaine.
Je viens d'écrire ma confession et de refaire mon testament.
Ces deux pièces sont en mains sûres.
Vingt-quatre heures après mon enterrement, vous serez chassé de cette demeure.
Roquebrune que j'avais eu la faiblesse de reconstituer en votre nom sera saisi et vendu par Mabille.
Il ne vous restera rien, pas un centime....
Je me trompe, il vous restera le souvenir des sept années de luxe fou que vous m'avez dues....
Ah! quelle déchéance!....
Quelle honte!....
Quelle misère!....
Car vous suicider, jamais!....
Vous êtes bien trop lâche pour avoir ce courage-là.
Et si les morts, dans l'autre vie, voient ce qui se passe ici-bas, quelle satisfaction n'éprouverai-je pas de toutes vos douleurs!....
Le duc l'écoutait hypnotisé, fou d'angoisses, n'ayant même pas la force de pousser une exclamation.
Déshérité!....
Elle l'avait déshérité!....
C'était vrai!....
Elle avait eu probablement l'idée d'ouvrir l'enveloppe si habilement refaite cependant, elle l'avait trouvée vide, et elle avait rédigé un autre testament qui annulait le premier.
Philippe fut sur le point de s'arracher les cheveux!....
Enfer et damnation!
Il avait trop peu de chance en vérité!....
Mais c'est qu'elle avait raison. Il avait tué la poule aux œufs d'or, imbécile qu'il était!
Après Claire, lui Philippe n'avait plus rien, que la plus noire, la plus horrible misère en perspective.
Et pour conjurer cette chose mille fois épouvantable, que faire, que tenter?
Fléchir la duchesse, il n'y avait pas d'autre moyen.
Il n'hésita pas.
Son visage aussitôt se transfigura; la plus poignante des douleurs bouleversa ses traits; ses yeux se remplirent de larmes; il tomba à genoux.
—O pardon!...... balbutia-t-il au milieu de ses sanglots, ma providence, mon égide, ma bienfaitrice, pardon!....
Je suis un misérable indigne de vivre....
Mais ne sois pas impitoyable, ma vie entière sera consacrée à réparer le mal que j'ai fait; à t'adorer à genoux, comme la divinité la meilleure, la plus excellemment bonne et indulgente qu'il y ait sur la terre.

(*A continuer.*)

BANQUES.

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL
—DE LA—
Banque Nationale de la Louisiane
DE LA NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, le 30 juin 1892.

ACTIF.

Effets escomptés		$1,335,654 37
Bons des Etats-Unis, consolidés de la Louisiane et autres bons et actions		510,210 35
Maison de banque et autres propriétés foncières		109,819 20
Trésorier des Etats-Unis	$2,250 00	
Change sur New York	360,729 18	
Prêts sur demande	454,973 40	
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	885,826 93	1,703,779 51
Total		$3,570,563 98

PASSIF.

Capital-actions	$600,000 00	
Fonds de surplus	150,000 00	$650,000 00
Profits nets non divisés		49,520 03
Circulation		45,000 00
Dépôts à retirer contre chèques		2,804,661 90
Balance sur réduction du capital-actions		800 00
Dividendes non payés		20,582 00
Total		$3,570,563 93

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Nlle-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.
R. M. WALMSLEY, Président.
A. LURIA, Vice-Président.
LOUIS V. JAMIN, Caissier.
1juil—

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.
LE STEAMER NEW CAMELIA
Commençant le 3 mai 1892.
Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées.
Pour Mandeville, Louisbourg et Madisonville.
Tous les jours (excepté le dimanche et le mercredi) par le train de 4 P. M.
Revenant, quittera Madisonville,
Tous les jours, à 5 A. M.
L'eau et le temps le permettant.
Excursions:
Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Old Landing.
Dimanches et mercredis, par le train de 8 A. M.
Dimanches et mercredis, par le train de 6 P. M.
Prix du trajet ... $1 00
Prix (jours d'excursion, aller et retour) 1 00
Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.
W. G. COYLE & CIE,
No 47 rue Carondelet.
1er mai—

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.
Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 12 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.
LA BRETAGNE, Collier, samedi, 27 août
LA TOURAINE, Frangeul, samedi, 3 septembre
LA BOURGOGNE, Lebeuf, samedi, 10 septem.
Prix du passage pour le Havre.
Vin compris dans toutes les classes.
Première cabine ... $80 et $100 et au dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe ... $60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.
EMMANUEL K. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 19 rue du Camp. | J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

LIGNE CROMWELL.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.
Cette ligne se compose des steamers suivants
KNICKERBOCKER, HUDSON, LOUISIANA, NEW-ORLEANS.
Partant mercredi, 31 août, à 8 A. M.
Le steamer
LOUISIANA,
Capt. Gager.
Partira de son quai au pied de la rue Toulouse:
ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P 0/0
Passage—Cabine ... 40
Entrepont ... 20
Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.
Pour fret ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an | Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.
Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N Orléans		Arrivée à la N Orléans	
San Antonio Express	8:15 a m	San Antonio Express	7:05 a m
California Express, daily	5 00 p m	California Express, daily	10:55 pm

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 8:15 A. M.
Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal et à l'embarcadère du dépôt de Ferry.
J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI — WITH THROUGH SLEEPING CARS — 11 HOURS TO BIRMINGHAM
Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps pour Cincinnati 26 heures
Temps pour New York 47 heures

VESTIBULE	No 2 Limited	No 6. Poste Line.
Part de la N. Orléans	2:30 p. m.	8:30 p. m
Arrive à Meridian	8:60 p. m.	5:00 a. m.
Arrive à Akron	11:23 p. m.	8:83 a. m.
Arrive à Birmingham	1:25 a. m.	12:05 p. m
Arrive à Attala	4:00 a. m.	2:40 p. m.
Arrive à Chattanooga	6:40 a. m.	6:00 p. m.
Arrive à Bergis	2:30 p. m.	2 22 a. m
Arrive à Lexington	3:37 p. m.	4:25 a. m.
Arrive à Cincinnati	5:30 p. m.	7:20 a. m.

La seule ligne ayant des "Vestibule Sleeping Cars" pour New York via Shenandoah Valley, arrivant à 1 30 P. M le second jour, faisant le trajet en moins de temps qu'aucune ligne de la Nlle-Orléans.
O. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. | R. H. GARRATT, Div. Pa s. Agent, New Orleans.
2 mars—

Rapport de la condition
—DE LA—
New Orleans Co-operative Banking Association.
A la Nouvelle Orléans.
A la clôture des affaires, le 29 février 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes		$66,250 45
Prêts sur demande, garantie		13,730 00
Dépenses courantes payées		9,068 17
Ameublement		2 266 35
Dû par des banques et banquiers	$5,890 08	
Comptant	42,151 17	$48 056 90
Total		$120,264 17

PASSIF.

Fonds capital payé	$63,435 00
Fonds des membres	3,477 50
Profits indivis	2,221 67
Dépôts indivis sujets à des chèques	51,130 00
Total	$120,264 17

Je jure solennellement que le tableau ci dessus est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.
F. MULLER, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, ce 2me jour de mars 1892.
OCTAVE MOREL, Notaire.
Correct—Attesté:
A. F. HIMEL,
JULES SARRAZIN,
THEO. BRUMMER,
Directeurs
2 mars—

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.
Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.
Abonnement: $2 50 par an.
Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.
Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne.

ETAT DE SITUATION
—DE LA—
BANQUE DU PEUPLE
—DE LA—
NOUVELLE-ORLEANS,
A la clôture des affaires, jeudi soir, 30 juin 1892.

Comptant	$1,045,916 84
Change	175,711 84
Prêts sur demande et escomptes	1,321,906 17
Actions	40,043 00
Propriétés foncières	56,172 50
Taxes	10,000 00
Total	$2,549,750 35

Fonds-capital	$300,000 00
Profits non divisés	284,075 87
Dépôts individuels	1,963,704 48
Dividendes non payés	1,970 00
Total	$2,549,750 35

Moi, A. S. BRAUD, Caissier de la Banque ci-dessus nommée, jure solennellement que l'exposé qui précède est correct, du mieux de ma connaissance et de ma croyance.
A. S. BRAUD, Caissier.
Assermenté et signé pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 30 juin 1892.
ANT. DORIOCOURT, Notaire.
1juil—

ETAT DE SITUATION DE LA
HIBERNIA NATIONAL BANK
OF NEW ORLEANS,
30 juin 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$1,239,455 71
Bons des Etats-Unis	150,000 00
Primes sur des bons des Etats-Unis	24,750 00
Autres bons et actions	25,492 19
Maison de banque	40,000 00
Change à vue sur New York	146,411 75
Dû par des banques et la Trésorerie des Etats-Unis	28,315 23
Comptant	374,285 29
	$2,028,710 17

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Surplus	150,000 00
Profits	27,279 22
Billets en circulation	135,000 00
Dividendes non payés	2,519 00
Dividende 5 pour cent payable sur demande	15,000 00
Dépôts individuels	1,281,252 21
Dû à des banques et banquiers	86,650 42
	$2,028,710 17

GEORGE R. PRESTON, Président.
ANDREW STEWART, Vice-Président.
CHAS. PALFREY, Caissier.
P. L. GIRAULT, Assistant-Caissier,

Il avait envoyé un affectueux adieu à ses camarades d'armes—Une cure merveilleuse.
Le col. I. W. Avery a été traité pendant des années par d'éminents spécialistes, de même qu'il a fait l'essai du remède de Brown-Séquard. Il affirme avoir dépensé plus de sept mille dollars sans en avoir éprouvé le moindre bien Il y a plus d'un an, il envoyait à ses camarades d'armes un affectueux adieu; et, grâce à la grande découverte, le Germeteur Royal du Dr King, voici ce qu'il écrit sous une date récente:
Est il rien de plus convaincant?
"Messieurs: J'étais dans un triste état au lit, les reins malades, la digestion languissante, un bras sans forces, souffrant de rhumatismes, ayant le sang empoisonné (suite d'une ancienne blessure reçue à la guerre) et atteint de cet odieux mal, le catarrhe. Les médecins avaient déclaré que je ne pouvais plus vivre et convinrent de ne me prescrire aucune remède qui [illegible] ne me faisaient pas de bien. Depuis lors je n'ai pris que du Germeteur. Mes reins sont en bon état, ma digestion est bonne, mon bras est fort, mon catarrhe guéri, et mon état général est excellent.
"I. W. Avery."
Couvent du Bon Pasteur, Nouvelle-Orléans, Lne., 20 août 1892.
Nous sommes heureuses de pouvoir attester la valeur du King's Royal Germeteur que nous avons trouvé très efficace dans tous les cas où nous en avons fait usage pour rhumatismes.
[Signé] Sœurs du Bon Pasteur.
Notre remède est recommandé par des milliers de personnes les mieux connues; et comme autorisés à affirmer que le Germeteur guérira d'une façon permanente: Rhumatisme, Névralgie, Indigestion, Affections des intestins et du foie, Maladies de femmes, Catarrhe, Asthme, Maladie de la vessie et des reins, Maladies de la peau telles que: Scrofule, Eczema, etc., Paralysie, Epilepsie, Erysipèle, Insomnie et Débilité générale.
En vente par toutes les pharmaciens.
Prix: Un dollar la bouteille, fabriqué par la KING'S ROYAL GERMETUER CO. Atlanta. Ga.,

If you feel weak and all worn out take BROWN'S IRON BITTERS

ANNONCES JUDICIAIRES
VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente d'intérêt d'association.
William L. Rayburn vs William D. Rayburn.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,477—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI 31 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Tout le droit de propriété, droit, titre et intérêt du défendeur William D. Rayburn dans l'association et la raison commerciale de Engelhardt, Lambert & Rayburn, composée de Joseph Engelhardt, Beauregard Lambert et William D. Rayburn.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
20 août—20 23 27 31

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de Propriété dans le Sixième District.
John Jos. Paquette vs. Mme Janie Kingsbury, femme du Dr Ernest H. Smith et son mari.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,124—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1892, à 11 heures A. M. de la propriété ci-dessous décrite à savoir:
Premièrement—Deux certains lots de terre et une portion d'un autre lot de terre situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Valence, Laurel Constance, anciennement Live Oak et Bordeaux, désignés par les Nos 25 et 26, et une portion du lot No 16. Les dits lots se touchent et mesurent comme suit: les lots Nos 25 et 26 mesurent chacun vingt sept pieds de face à la rue Valence, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles; et la dite portion du lot No 16 mesure trente pieds de face sur une ligne parallèle avec et cinquante quatre pieds de distance de la rue Constance, anciennement Live Oak, avec une profondeur s'étendant alors entre lignes parallèles vers la rue Laurel cent six pieds, laquelle dite portion comprend tout excepté cinquante-quatre pieds de la façade du dit lot No 16. Le tout conformément à un plan annexé à un acte passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 8 octobre 1881 que le plaignant dans cette affaire a acquis la propriété de John E. Kisbara.
Deuxièmement—Quatre certains lots de terre situés dans le même District et ilet que la propriété premièrement ci dessus décrite, désignés comme lots Nos 21 22, 23 et 24 sur un plan fait par L. H. Pillé, voyer, en date du 6 juin 1870, conformément à un plan de vente fait par E. W. Todd, voyer de la ville de Jefferson, le 23 novembre 1869, dont une dite copie est annexée à un acte passé pardevant John F. Coffey, notaire en cette ville, le 17 juin 1870. Les dits lots se touchent et mesurent chacun vingt six pieds de face sur la rue Valence, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles lesquelles propriétés ci-dessus ont été acquises par la défenderesse Mme Ernest H. Smith par achat du plaignant dans cette affaire, d'après un acte passé pardevant Jos D Taylor, notaire le 21 mars 1891. (Titre enregistré au bureau des Aliénations dans le Livre 137, folio 486.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
15 août—15 17 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du shérif de propriété de valeur améliorée, formant le coin Sud-Ouest de l'avenue St-Charles et de la rue Euterpe.
Abel Dreyfous, exécuteur testamentaire, vs Henry Kern.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 36,365 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite à savoir:
Trois certains lots de terre, ou certaines portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue St Charles, les rues Euterpe, Carondelet et Polymnie, et mesurant à savoir: un des dits lots désigné par le numéro quatre sur un plan dressé par L. H. Pillé, le 12 février 1844, déposé comme plan au même douze à l'étude de A. Chiapella, notaire, trente-sept pieds, dix pouces et cinq lignes de face à l'Avenue St Charles sur une profondeur et une façade sur la rue Euterpe de cent un pieds et dix pouces, formant le coin des dites deux rues, et les autres deux lots, désignés par les lettres C et D, sur une esquisse tracée par J. A. D'Hémécourt le 12 mai 1869, annexée à un acte mentionné ci après, pardevant J. Bendernagel, notaire. Le lot C vingt pieds de face à l'avenue St-Charles, et le lot D, trente-cinq pieds de face à l'avenue St-Charles sur une profondeur de cent un pieds dix pouces, entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Kern a acheté, le lot quatre de Udolphe Wolfe d'après un acte passé pardevant J. Fahey, notaire, le 6 juin 1885, enregistré au Bureau des Aliénations Livre 123, folio 231 et les lots C et D de Maria Scheu, d'après un acte passé le 13 juin 1885 pardevant le dit notaire Bendernagel enregistré au Bureau des Aliénations Livre 121, folio 573.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
8 août—8 15 22 29—sept 5 10

VENTES A L'ENCAN
PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété de choix dans le Troisième District.
No 91 rue Espagne, près Dauphine.
Succession de James Otteson.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 38,326.
PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, No 177 rue de la Commune.—MERCREDI, 21 septembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 22 août 1892, et rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite à savoir:
La maison-cottage désirable, No 91 rue Espagne, retiré du trottoir, ayant une galerie de façade et cinq chambres, arrière dépendances, citernes, grande cour, etc., convenable aux chars; un "home" tranquille et agréable, promettant d'augmenter en valeur, et décrit comme suit, à savoir:
Une certaine portion de terre, située dans le faubourg Marigny, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Poète, Dauphine (anciennement Grandshomme) et Bourgogne (anciennement Craps), commençant à une distance de 90 pieds de l'encoignure des rues Dauphine et Espagne, et mesurant, en mesure américaine, 42 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue Espagne, sur 97 pieds 10 pouces et 7 lignes de profondeur et en mesure française, 42 pieds de face à la rue Espagne, sur 90 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. D'après une esquisse faite le 7ème jour de mai 1866, par J. A. D'Hémécourt, voyer, et annexée à un acte passé le 10 janvier 1867, pardevant P. E. Laresche, un notaire public en cette ville.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Fred. Zengel, N. P., No 49 rue Camp, aux frais de l'acquéreur.
[illegible] 27 31—7 14 21 [illegible] sept

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
[illegible] Sargent vs. [illegible]
Vente de propriété dans le Sixième District.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,47[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Deux certains terrains avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le sixième district de cette ville, carré d'ilet 455 anciennement carré d'ilet No 75, borné par les rues Berlin, Dryades, Baronne et l'avenue Napoléon, et désignés comme les terrains Nos 19 et 20, sur un plan de P. A. D'Hémécourt, député voyer, en date du 16 janvier 1891, et annexé à un acte de vente passé pardevant M. F. Upton, notaire, le 22 janvier 1891; les dits terrains Nos 19 et 20 mesurant chacun, d'après le plan en question, trente pieds de façade rue Berlin, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles.
2° Un certain morceau de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans les mêmes district et carré d'ilet que la propriété précédemment décrite, lequel morceau de terre mesure dix pieds de façade rue Baronne, et commence à une distance de cent vingt-cinq pieds du coin des rues Berlin et Baronne, et avec cette façade de dix pieds, s'étend à une distance de soixante pieds, entre lignes égales et parallèles, vers la rue Dryades où il s'élargit de huit pieds vers l'avenue Napoléon et avec une largeur là portée à dix huit pieds, il continue à s'étendre à une distance de cent vingt-cinq pieds, entre lignes égales et parallèles, vers la rue Dryades et mesure dix-huit pieds à l'arrière. Le dit morceau de terre est désigné comme partie des terrains 23 et 12 sur un plan de W. C. Fulham, architecte, en date du 21 mars 1891, annexé à un acte de vente passé pardevant R. P. Upton, notaire, le 25 mars 1891.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
27août—27—sept—3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente du contenu d'un magasin de liqueurs.
Chevaux, Wagons, etc.
Comptes à recevoir.
Dans l'affaire de
Jacob Imhof vs. Mme Amelia Imhof, sa femme.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,003.—En vertu d'un ordre de vente en date du 19 août 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 8 septembre 1892, à l'heure donnée plus bas, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Au magasin No 94 rue Tchoupitoulas—à 10:30 heures A. M.
Premièrement—Tout le contenu, marchandises, installations, etc., que contient le dit magasin, comprenant un grand stock bien assorti de whiskies, vins, liqueurs, bière, fruits conservés, cigares, et aussi, meubles de bureau, installations, coffre fort en fer, le tout devant être vendu en lots convenables conformément à un inventaire déposé en mon bureau.
Deuxièmement—Un cheval noir, un cheval bai, un phaéton, un wagon, un jumper, une brouette, etc.
Troisièmement—Aussi, un lot de comptes à recevoir (comprenant les bons, les douteux et les mauvais) conformément à une liste déposée en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 août—27—1 5 8 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriétés de valeur dans les Premier et Deuxième Districts.
Jacob Imhof vs. Mme Amelia Imhof, sa femme.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans No 33 003—En vertu d'un ordre de vente daté le 18 août 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 28 septembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilot borné par les rues Franklin, Liberté, Erato et Thalie. Le dit lot est désigné par le No 9, conformément à un plan de C. A. Hedin, et mesure trente-deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de cent vingt huit pieds entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de Mme W. E. C. Hayes, par acte pardevant Benjamin Ory notaire en cette ville, le 9 juin 1884, enregistré au bureau du transfert de cette ville, livre 120, folio 132.
2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Dumaine et St-Philippe, le dit lot est désigné par le No 2 et mesure trente et un pieds quatre lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de cent vingt quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.
3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite et désigné par le No 3, le dit lot mesure trente-et-un pieds quatre pouces de face à la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.
Les dites deux propriétés deuxièmement et troisièmement décrites ont été acquises par Jacob Imhof de John C. Henderson, par deux actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 2 mai 1889, enregistrés au Bureau de Transferts de cette ville, livre 129, folio 151.
4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, White et Broad, le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal sur une profondeur de cent quarante six pieds; ensemble avec une allée dans le fond de vingt cinq pieds de largeur, en usage commun aux dits lots et les autres.
Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de Fasende & Seixas par acte passé pardevant Charles E. Schmidt notaire en cette ville, le 13me jour de novembre 1880 enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.
Conditions—Un tiers au plus comptant à l'option de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets spéciaux et garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses de sécurités usuelles, l'acquéreur assumera la taxe de 1892, et fera un dépôt usuel de 10 0/0 comptant pour toute la vente.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
27 août—27—sept 3 10 17 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.
Union Homestead Association vs Mme Marceline Deffes, veuve de Jean Pierre Ronède.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 36,389.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 septembre 1892, à 11 heures A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir:
1° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations, droits, voies, privilèges, servitudes y appartenant, situés dans le troisième district de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Champs Elysées, Amour (maintenant Rampart) Bons Enfants (maintenant St Claude) et Marigny, désignés comme lots Nos 4, 5 et 6, sur un plan de A. Castaing, déposé au bureau de P. Lacoste, ex notaire; les dits lots mesurent comme suit, à savoir: le lot No 4 mesure trente et un pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants (maintenant St Claude) sur quatre-vingt-seize pieds de profondeur; le lot No 5 mesure trente et un pieds six pouces et deux lignes de face à la rue Bons Enfants (maintenant St-Claude) sur cent vingt-huit pieds de profondeur et le lot No 6 mesure trente et un pieds six pouces de face à la rue Bons-Enfants (maintenant St-Claude) sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles.
2° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Union, Bons-Enfants (maintenant St-Claude) Bagatelle (maintenant Bourbon) et Remparts, adjacents les uns aux autres, formant l'encoignure des rues Union et Bons-Enfants (maintenant St-Claude) mesurant soixante-neuf pieds cinq pouces de face à la rue Union, sur soixante-trois pieds six pouces de profondeur et face à la rue Bons-Enfants [maintenant St Claude], et l'autre lot mesure cinquante-huit pieds quatre pouces de face à la rue Union, sur une profondeur de soixante-trois pieds six pouces.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 août—15 22 29—sept 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée dans le Premier District.
Firemen's Building Association vs. la veuve et héritiers de William Carlett, décédé.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 36,227.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 10 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et tout ce qui y appartient, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet triangulaire, borné par le Felicity Road, les rues St-James et St-Thomas, et désigné comme le lot No Deux sur un plan déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de Joseph Cohn, notaire; d'après ce plan le dit lot mesure quarante deux pieds huit pouces de face à la rue St-James, cinquante pieds de face au Felicity Road, cinquante-quatre pieds cinq pouces quatre lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No trois; lequel dit lot est une subdivision de deux morceaux de terre dans le faubourg Annunciation, désignés par les Nos cinq et six de l'ilet No trente sur le plan du dit faubourg déposé au bureau de F. Pédesclaux, ex notaire en cette ville.
Acquis par feu William Corlett, par achat du Mechanics Homestead Association, d'après un acte par devant Fred Zengel, notaire, le 2 novembre 1885 (Titre enregistré au Bureau des Aliénations Livre 129, folio 534.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 août—8 15 22 29—sept 5 10

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mutual Loan & Building Co.
—vs.—
Mlle Rose Catherine Moore.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,216—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Gasquet, Liberté, Commune et Franklin, formant l'encoignure des rues Gasquet et Liberté, et ayant, en mesure américaine, cinquante trois pieds six pouces de face à la rue Gasquet, sur quatre vingt dix pieds de profondeur et face à la rue Liberté.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
1er août—1 8 15 22 29—3 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.
Delmas Deleuzal vs Joseph Raymond et Thomas J. Raymond in solido.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 34,932—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 7 septembre 1892, à 12 heures M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain billet à ordre daté du 8 juin 1892 tiré par E. W. Troegel à son propre ordre et par lui endossé payable soixante jours après date, pour deux cent trente cinq piastres, avec huit pour cent d'intérêt par an à partir de la date jusqu'à parfait paiement.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
26 août—26 28 30—septembre 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété améliorée dans le Deuxième District.
Union Homestead Association vs Louis Edward Gagnan.
COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,428.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'Allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Trois terrains ou portions de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances situées dans le Second District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rocheblave, Tonti, Conti et Bienville, désignés par les Nos 11, 12 et 13 sur un plan annexé à un acte passé pardevant James Fahey, notaire en cette ville, le 17 février 1886 et mesurant chacun vingt-cinq pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Conti sur cent quatre vingt-dix pieds, neuf pouces et six lignes de profondeur, entre lignes parallèles. (Titre enregistré au bureau des transferts, livre 127, fol. 986)
Saisi dans l'affaire ci dessus
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22août—22 29—sept—5 12 19 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de propriété du Premier District.
Commercial Homestead Association versus Charles Thomas.
COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,159.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 3 septembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:
Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, servitudes et dépendances lui appartenant ou qui, de quelque sorte en dépendent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Howard, Perdido, Lafayette et Liberté, désigné comme le lot No 6 de l'ilet No 344, et lequel dit lot mesure vingt-six pieds six pouces et quatre lignes de face à la dite rue Perdido, sur soixante-dix pieds cinq pouces et sept lignes de profondeur du côté du lot No 5 et soixante et onze pieds, cinq pouces et trois lignes de profondeur sur l'autre côté.
Acquis par le défendeur par achat du Hope Homestead Association, d'après un acte passé pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, le 11 avril 1888 (titre enregistré au bureau des transferts livre 129 folio 148.)
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
1er août—1 8 15 22 29—sept 3

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytania et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22
15 Poste de la Cie de Pompe No 23
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 France [illegible] et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
512 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Independence.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

L'ABEILLE
—DE LA—
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN.
—AVEC UNE—
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
—LE—
SAMEDI MATIN
—ET—
Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'EDITION HEBDOMADAIRE, Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS
No 73 Rue de Chartres,
ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

ABONNEMENTS:
EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,
Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.
Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.
Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE
Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:
Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger;
Un Bulletin Maritime;
Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;
Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;
Un Bulletin Financier;
Un Bulletin Commercial;
Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;
Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,
73.....CHARTRES.....73